

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
5 août 2011  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-cinquième session**  
Point 43 de l'ordre du jour  
**Question de Chypre**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-sixième année**

**Lettre datée du 4 août 2011, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de Chypre  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre que je vous ai adressée le 7 juillet 2011 (A/65/901-S/2011/424), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les violations constantes de la réglementation internationale de la circulation aérienne et de l'espace aérien de la République de Chypre commises par des appareils de l'armée de l'air turque entre le 1<sup>er</sup> juin et le 28 juillet 2011.

Le 1<sup>er</sup> juin 2011, 10 appareils militaires turcs, 6 F-16, 2 CN-235, 1 Cougar et 1 C-160, ont enfreint à sept reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à trois reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 2 juin 2011, un appareil militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 3 et 4 juin 2011, quatre appareils militaires turcs, 2 Cougar, 1 CN-235 et 1 C-160, ont enfreint à cinq reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à cinq reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 6 juin 2011, 10 appareils militaires turcs, 2 F-16, 4 F-4 et 4 Cougar, ont enfreint à huit reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à six reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 7 juin 2011, quatre appareils militaires turcs, 2 F-4 et 2 CN-235, ont enfreint à trois reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à trois reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 8 juin 2011, quatre appareils militaires turcs, 1 B-200, 1 C-160, 1 C-130 et 1 Cougar, ont enfreint à sept reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à sept reprises l'espace aérien de la République de Chypre.



Le 9 juin 2011, huit appareils militaires turcs de type Cougar, volant en deux formations, ont enfreint à quatre reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à quatre reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 11 et 13 juin 2011, cinq appareils militaires turcs, 3 Cougar, 1 CN-235 et 1 B-200, ont enfreint à six reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à six reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 14 juin 2011, cinq appareils militaires turcs, 4 Cougar et 1 CN-235, ont enfreint à cinq reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à cinq reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 15 juin 2011, neuf appareils militaires turcs, dont 1 de type inconnu, 1 C-160, 1 CN-235 et 6 Cougar, ont enfreint à 10 reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à neuf reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 16 juin 2011, sept appareils militaires turcs, 2 F-16, 2 C-160, 2 CN-235 et 1 Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à huit reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à six reprises.

Les 17, 18 et 19 juin 2011, cinq appareils militaires turcs, 2 Cougar, 2 C-130 et 1 CN-235, ont enfreint à huit reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à huit reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 21 juin 2011, trois appareils militaires turcs, dont 1 de type inconnu, 1 CN-235 et 1 Cougar, ont enfreint à cinq reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à cinq reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 22 juin 2011, un appareil militaire turc de type Cougar a enfreint à deux reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à deux reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 23 juin 2011, quatre appareils militaires turcs, 2 Cougar et 2 CN-235, ont enfreint à cinq reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à quatre reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 25 juin 2011, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint à deux reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à deux reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 28 juin 2011, trois appareils militaires turcs, 1 CN-235 et 2 F-16, ont enfreint à deux reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 29 juin 2011, un appareil militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 30 juin 2011, trois appareils militaires turcs, 1 CN-235 et 2 F-16, ont enfreint à deux reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2011, deux appareils militaires turcs, 1 Cougar et 1 CN-235, ont enfreint à trois reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à trois reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 6 juillet 2011, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint à deux reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à deux reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 7 juillet 2011, trois appareils militaires turcs, 1 CN-235 et 2 F-4, ont enfreint à trois reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à deux reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 8 et 9 juillet 2011, quatre appareils militaires turcs, 1 Cougar, 1 CN-235 et 2 C-130, ont enfreint à six reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à cinq reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 12 juillet 2011, quatre appareils militaires turcs, 2 F-16 et 2 KC-135, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 13 juillet 2011, trois appareils militaires turcs, 2 B-200 et 1 CN-235, ont enfreint à trois reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à deux reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 15 juillet 2011, deux appareils militaires turcs de type Cougar ont enfreint à deux reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à deux reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 18 juillet 2011, 13 appareils militaires turcs, 10 NF-5, 2 C-160 et 1 CN-235, ont enfreint à sept reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à sept reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 19 juillet 2011, 15 appareils militaires turcs, 1 C-650, 1 C-208, 2 Cougar, 1 CN-235, 2 F-16 et 8 NF-5, ont enfreint à neuf reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à neuf reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 20 juillet 2011, 15 appareils militaires turcs, 1 C-208, 2 Cougar, 1 CN-235 et 11 NF-5, ont enfreint à sept reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à sept reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 21 juillet 2011, sept appareils militaires turcs, 3 F-16, 2 KC-135, 1 C-650 et 1 CN-235, ont enfreint à quatre reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à deux reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 22 juillet 2011, 13 appareils militaires turcs, 10 NF-5, 2 C-160 et 1 CN-235, ont enfreint à sept reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à sept reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 25 juillet 2011, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint à deux reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à deux reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 26 juillet 2011, six appareils militaires turcs, 2 F-16, 2 Cougar et 2 CN-235, ont enfreint à six reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à quatre reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 27 et 28 juillet 2011, six appareils militaires turcs, 1 C-160, 1 CN-235, 1 B-200 et 3 Cougar, ont enfreint à huit reprises la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé à sept reprises l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 28 juillet 2011, un appareil militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Au nom de mon gouvernement, je proteste énergiquement contre ces violations de la réglementation internationale de la circulation aérienne et de l'espace aérien de la République de Chypre que continue de commettre la Turquie, en demandant qu'elles cessent immédiatement.

Ces atteintes à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République de Chypre, commises sans relâche par la Turquie en violation flagrante du droit international et de la réglementation internationale de la circulation aérienne, compromettent gravement la sécurité de la circulation aérienne internationale en Méditerranée orientale. J'en appelle au Gouvernement turc pour qu'il se conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies et à ses obligations internationales, et respecte la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

Hélas, à l'heure où des négociations sont en cours afin de trouver une solution juste, durable et pacifique au problème de Chypre, la Turquie s'obstine sur la voie de la provocation. Les derniers propos qu'a tenus le Premier Ministre turc, M. Erdoğan, lors de sa visite illégale dans les zones occupées de Chypre, ne laissent aucun doute quant aux intentions réelles de la Turquie et sont particulièrement décourageants au stade actuel des négociations. Nous exhortons à nouveau la Turquie à entendre l'appel de la communauté internationale et à œuvrer dans un esprit constructif à parvenir à un règlement durable du problème de Chypre, sur la base des éléments approuvés par le Conseil de sécurité dans nombre de ses résolutions.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 43 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Minas A. **Hadjimichael**